



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 6 juin 2007

Date de la convocation 29 mai 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Paulhan
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance            MM Jean Noël SATGER, JM FERRIERES, Aspiran            Mme Françoise REVERTE, Aspiran            MM Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières            M Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, Canet            M Xavier GARCIA, Canet            M Jean Claude LACROIX, Ceyras            MM Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, M Henri SOBELLA, M Bernard FABREGUETTES, Mme Michèle BONNAL,            M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault            M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès            M André RUAS, Lieuran Cabrières            MM Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons            MM François LIEB, Jean Louis LACROIX, Nébian            M Guilhem DARDE, Mme Noël GROS Octon            MM Jean Jacques LEBREAU, Jean Luc BIROUSTE            MM Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan            MM Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret            M Jacques MONTAGNE, Péret            Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc            M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault            M Bernard KOHN, Villeneuve</p>		<p><b>Procurations :</b></p> <p>M. Robert ARNOU à M. Jean Jacques LEBREAU            M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX            M. René GALTIER à M. Alain CAZORLA            Mme Marie Hélène GUERRE à M Gilbert GARROFE            M. Gérard SAEZ à M. Alain MATHIEU            Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER</p>

**Objet : Convention d'objectif entre la Communauté de communes et l'Agence Nationale Pour l'Emploi (A.N.P.E)**

Monsieur REVEL propose aux membres du conseil de se prononcer sur un projet de convention de service qualité à intervenir entre les services communautaires et l'Agence Nationale Pour l'Emploi (A.N.P.E) afin de formaliser leurs rapports quotidiens.

Il indique que cette convention conclue pour une durée de un an a pour objectif la transmission mutuelle d'informations relatives aux entreprises pour permettre une meilleure adéquation entre l'offre et la demande sur la marché du travail, une meilleure connaissance réciproque de nos structures et la reconnaissance des appuis mutuels dans l'organisation des événements destinés aux demandeurs d'emploi.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de délibérer sur ce point.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. REVEL et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le projet de convention service qualité avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi (**A.N.P.E**).

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO.